Annexe à la lettre de rentrée 2010

Le cours d'arts plastiques

- Mettre systématiquement l'élève en situation de recherche, d'expérimentation, d'expression.
- Veiller à l'appropriation du **lexique spécifique** de la discipline.
- Identifier clairement le ou les **apprentissages** de l'élève visés et les **compétences** construites (disciplinaires et transversales du socle commun).
- Construire **le dispositif d'enseignement** dans toutes ses dimensions (matérielles, temporelles, organisationnelles, pédagogiques....) et en relation avec ce que les élèves ont à apprendre.
- Prévoir une répartition annuelle en fonction des compétences de l'élève à construire (et des programmes).
- Prévoir une **verbalisation** en fin de cours.
- Privilégier les **séquences courtes** de une à trois séances, conçues en fonction des objectifs à atteindre. Les productions des élèves ne peuvent pas dicter le tempo du cours.
- Diversifier les techniques, les supports, les démarches, les dispositifs, les évaluations...

On peut consulter les documents didactiques académiques sur le site http://ww2.ac-poitiers.fr/arts

Rencontre avec les œuvres originales et partenariats

Les architectures patrimoniales, modernes ou contemporaines (parfois toutes proches), les musées (et leurs services éducatifs), les centres d'art, les expositions ne manquent pas dans l'académie pour permettre la rencontre des élèves avec des œuvres originales. Vous trouverez sur le site académique http://ww2.ac-poitiers.fr/arts_p/ des informations sur l'actualité artistique et pédagogique de notre région et des liens pour les sites de nos principaux partenaires.

Inspection

Les inspections poursuivent l'objectif de vous assurer un suivi professionnel régulier et un accompagnement. L'observation du cours et de l'activité professionnelle dans l'établissement, support de l'entretien, s'appuie sur les axes d'observation de l'activité du professeur élaboré par les IA-IPR de l'académie. Le chef d'établissement, principal animateur pédagogique de l'établissement y assiste le plus souvent. Ceci lui permet de mieux connaître votre enseignement et la discipline, gage d'un travail d'équipe et de collaborations plus féconds. (Vous pouvez néanmoins signaler à l'Inspection pédagogique Régionale, en amont de l'inspection, si vous préférez que seul l'inspecteur observe le cours.)

Les documents suivants seront remis en début d'inspection, avant l'observation du cours (pensez à en faire des copies qui seront emportées).

- ✓ La « fiche individuelle d'inspection » soigneusement et complètement renseignée (recto et verso remplir toutes les rubriques avec les dates) avant l'inspection (ou la visite).
- ✓ La préparation écrite du cours observé
- ✓ Les répartitions annuelles prévues (par écrit)
- ✓ Le cahier de texte de la classe
- ✓ Les divers projets et tout document que vous jugeriez utile de communiquer, afin de prendre la mesure de votre activité professionnelle.

Cahiers de textes

Remplir le cahier de texte est une obligation de l'enseignant. Il permet à tous (élèves, professeurs, chefs d'établissement, inspecteurs) de suivre les enseignements, notamment en cas d'absence et/ou de remplacement.

En arts plastiques il est intéressant de préciser :

- L'objectif du cours (à différencier de l'incitation)
- la technique, le support....
- les œuvres présentées.

En cas de cahier de texte numérique, merci d'en faire un tirage ou le fichier.